

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2023-2024

Formation : Classe :

Les champs suivis d'un astérisque (*) comportent des précisions utiles pour remplir la fiche

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom de famille * : Sexe : F M
 Nom d'usage * : Né(e) le * : / /
 Prénom 1 * : Prénom 2 : Prénom 3 :
 Commune de naissance : Département de naissance * :
 Pays de naissance : Nationalité :

Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

Nom d'usage : uniquement pour le nom d'époux/épouse

Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

Né(e) le : sous la forme JJ/MM/AAAA

Département de naissance : code département sous la forme XXX (ex. : 075 pour Paris) pour les élèves nés en France

REPRESENTANT LEGAL *

A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.
 Nom de famille :
 Nom d'usage : Prénom :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Pays : @ Courriel :
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :
 📞 domicile : 📞 travail :
 📞 mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

Le représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

REPRESENTANT LEGAL *

A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.
 Nom de famille :
 Nom d'usage : Prénom :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Pays : @ Courriel :
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :
 📞 domicile : 📞 travail :
 📞 mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ÉLÈVE *A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

 domicile :  travail :

 mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

La *personne en charge* lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.
Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

COORDONNEES DE L'ÉLÈVE

L'élève habite chez * :

Possède sa propre adresse * :

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

 domicile :  travail :

 mobile :

L'*élève habite chez* : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même dans le cas où l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément.
L'*élève possède sa propre adresse* : dans ce cas uniquement, remplir les champs *adresse*, *code postal*, *commune* et *pays*.

AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :

 domicile :  travail :

 mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ /

Signature :

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information des familles

A quoi sert cette fiche ?

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscription aux examens, etc.) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement intervenant en cours d'année.

Qu'est-ce que l'application Siècle ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans **Siècle** (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements) dont la finalité principale est la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants scolarisés dans les collèges, les lycées ou les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ce traitement a également une finalité de pilotage aux niveaux national et académique.

Siècle constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du RGPD.

Outre les données collectées au moyen de cette fiche, l'établissement peut saisir dans Siècle des données relatives aux bourses, à la vie scolaire, aux évaluations, à l'orientation et à la gestion financière de votre enfant.

- Sont destinataires de ces données :
- **Au niveau de l'établissement** : le chef d'établissement et son adjoint, les agents administratifs habilités chargés de la gestion des dossiers, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale ; dans le cadre des élections des parents d'élèves, les représentants des associations de parents d'élèves sont destinataires des nom, prénom et sexe des élèves et des apprentis ainsi que des données d'identification et de l'adresse de leurs responsables lorsque ces derniers y consentent.
 - **Au niveau départemental** : le directeur académique des services de l'éducation nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.
 - **Au niveau académique** : les agents habilités des services de gestion, des services académiques d'information et d'orientation, des services statistiques académiques et des services académiques des bourses et les agents habilités de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
 - **Dans les centres d'information et d'orientation** : les directeurs des centres d'information et d'orientation du ressort des établissements, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels administratifs habilités par les directeurs des centres d'information et d'orientation.
 - **Au sein des collectivités territoriales** :
 - dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les maires des communes de résidence des élèves et des apprentis sont destinataires des nom, prénom, sexe et date de naissance des élèves et des apprentis ;
 - dans le cadre de conventions de partenariat relatives à l'octroi d'aide à la restauration, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom et prénom des élèves, apprentis et étudiants ainsi que des nom, prénom et adresse de leurs responsables ;
 - dans le cadre de l'attribution d'une aide à la scolarité, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève, des informations relatives aux aides financières ainsi que des nom, prénom, adresse, profession et revenus de leurs responsables ainsi que du quotient familial ;
 - dans le cadre de l'attribution d'une bourse, les agents habilités de la collectivité locale sont destinataires des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et montant de la bourse ainsi que des nom, prénom, adresse, profession, informations bancaires et nombre d'enfants à charge des représentants légaux.

L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier adressé au :
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Contact de Mme Braud, infirmière Tél : 05.56.39.62.76 Mail : jeanne.braud@ac-bordeaux.fr

Vous pouvez faire parvenir tout renseignement utile à l'infirmière scolaire sous enveloppe cachetée et/ou demander un rendez-vous.

Merci de signaler au secrétariat/à l'infirmière tout changement intervenant au cours de l'année.

Identité de l'élève :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Classe en 2023-2024 :

N° de sécurité sociale :

Représentants légaux :

NOM : NOM :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

.....

.....

Téléphone : Téléphone :

Informations concernant la santé de l'élève :

L'élève a-t-il des **allergies**, un **traitement** particulier, un **suivi** spécialisé, une **maladie** ou un **problème de santé** à signaler pour un meilleur suivi de votre enfant ?

Oui, précisez :

.....

.....

Non

Médecin traitant de l'élève :

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone :

➤ **Merci de joindre à cette fiche dûment complétée les photocopies des vaccinations**

Les élèves ne sont pas autorisés à avoir des médicaments en leur possession au collège.

Seule exception : les élèves asthmatiques qui doivent être signalés à l'infirmière. Ils doivent porter une ordonnance de moins de 3mois et garder leur traitement sur eux en permanence (et ce même en dehors des cours d'E.P.S.)

Si un jour votre enfant doit prendre un traitement, il devra le déposer à l'infirmierie avec l'ordonnance nominative comportant la durée et la posologie du traitement.

Art. 4311-4 du code de la santé publique : « L'infirmière n'est pas habilitée à donner des médicaments, sauf sur ordonnance médicale, nominative, datée et signée »

En cas d'accident, l'établissement contacte le SAMU-15 et prévient les parents le plus rapidement possible.

**FICHE INTENDANCE
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

L'inscription à la demi-pension est annuelle et **deux choix sont possibles, 4 jours (sauf le mercredi) ou 5 jours.**

Les tarifs de la demi-pension sont fixés par le Conseil Départemental. Un forfait est calculé sur la base du nombre de jours de cours dans l'année scolaire, regroupé en 3 PERIODES :

- **1^{ère} période de septembre à décembre 2023**
- **2^{ème} période de janvier au 31 mars 2024**
- **3^{ème} période du 1^{er} avril 2024 à la fin de l'année scolaire.**

REMISES : Elles pourront être accordées, par le chef d'établissement, sur demande de la famille accompagnée le cas échéant des pièces justificatives nécessaires : (élèves absents plus de 5 jours sans interruption et élèves demandant à pratiquer un jeûne prolongé lié à la pratique et aux usages d'un culte).

AUCUNE demande de radiation de la demi-pension ne sera acceptée en cours de période, sauf pour raison de santé, de changement de domicile ou de situation familiale, et après demande écrite au chef d'établissement.

AIDES FINANCIERES :

- Les familles peuvent demander **EN SEPTEMBRE** l'attribution de la **BOURSE NATIONALE** de l'Etat. Cette bourse nationale permet aux familles bénéficiaires, du taux 2 et du taux 3, d'obtenir **l'aide départementale à la restauration**. Au taux 2, il reste 1 € à charge par repas (aide déduite de la facture) et au taux 3 les repas sont gratuits.
→ *La demande sera à renseigner en ligne, de préférence, à compter du 1^{er} septembre 2023 avec votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022*
- A la réception de la facture, les familles pourront également demander une aide sur le **FONDS SOCIAL DES CANTINES** en constituant un dossier auprès du collège (service gestion) avec la possibilité d'avoir un rendez-vous avec l'assistante sociale.

Les élèves externes ne peuvent déjeuner qu'à titre exceptionnel, sur demande écrite des parents, et en s'acquittant du prix du repas au tarif de **3.60€ (tarif 2023)**.

Service Intendance :

Rachel AURRY : Adjointe gestionnaire 05 56 39 60 93

Jean-Pierre BIRAUD – 05 56 39 36 30

Assistante sociale :

Leïla BOUAFIA : 05 56 39 62 76



**FICHE INTENDANCE : ANNEE 2023/2024
(A renseigner même pour les externes)**

IDENTITE DE L'ELEVE

Classe Date d'arrivée dans l'établissement :/...../.....

NOM de l'élève.....PRENOM.....

NOM et PRENOM du Responsable LEGAL1 et FINANCIER

ADRESSE.....

.....

Date :

Signature :

REGIME

DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours (L, Ma, J, V)

5 jours (L, Ma, Me, J, V)

EXTERNE

BOURSIER l'année précédente : **OUI**

NON

**JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE
(RIB)**

PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION

ET DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

TARIFS pour l'année 2023 :

- **Forfait demi-pension 4 jours :**
 - Le forfait sera de **149.43€** pour la période de septembre à décembre 2023
 - Et à titre indicatif, pour la période du 01/01 aux vacances scolaires, il sera d'environ 130€ par trimestre.
- **Forfait demi-pension 5 jours :**
 - Le forfait sera de **174.72€** pour la période de septembre à décembre 2023
 - Et à titre indicatif, pour la période du 01/01 aux vacances scolaires environ 150€ par trimestre.

Le forfait est payable d'avance, un avis est adressé aux familles en début de chaque période – cet avis précise la date et le mode de recouvrement.

Tout trimestre commencé est dû en entier sauf si une remise est accordée (voir ci-dessous)

Le paiement des frais de demi-pension s'effectue soit :

- Par **télépaiement** à la réception de facture (avis aux familles) en vous connectant sur le portail Scolarité services https://bv.ac-bordeaux.fr/login/ct_logon_vk.jsp
- Par virement sur le compte du collège : IBAN : FR76 1007 1330 0000 0010 0071 457 BIC : TRPUFRP1.
- Par chèque ou à titre exceptionnel en espèces, au Collège Edouard Vaillant.

- Ou par **prélèvement automatique mensuel** (au 5 du mois) selon les modalités suivantes :

N.B. : Ce dispositif de prélèvement mensuel **ne peut pas** s'appliquer aux familles dont les enfants sont **bénéficiaires d'une bourse des collèges au taux 2 ou 3.**

Régime	Mensualités d'avances (1)	Mensualités d'ajustement (2)
Demi-pension 4 jours/hebdo	48.00€	Selon solde trimestriel
Demi-pension 5 jours/hebdo	60.00€	Selon solde trimestriel

(1) Mensualités d'avances = octobre, novembre, décembre, février, mars, mai et juin

(2) Mensualités d'ajustement = janvier, avril et juillet

Le rejet de prélèvement entraînera la suspension de ce mode de paiement tant que la régularisation ne sera pas effectuée.

Si vous souhaitez adhérer à ce dispositif de prélèvement bancaire, la demande est à faire au moment de l'inscription de votre enfant :

Il peut être intéressant d'y souscrire afin d'alléger la facture et de se libérer d'un oubli de paiement.

- Vous devez impérativement remplir, **de manière complète et précise**, Le mandat de prélèvement **SEPA, ci-joint**, que nous transmettrons à votre établissement financier, en indiquant :
 1. Le nom de l'élève et la classe
 2. Le numéro de RIB complet saisi dans le pavé **DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER + paiement récurrent / répétitif**
 3. Dater et signer l'autorisation de prélèvement

- Vous devez **obligatoirement** nous fournir un **relevé d'identité bancaire (IBAN + BIC)**

- L'autorisation est valable jusqu'à annulation de votre part, notifiée avant chaque fin de trimestre auprès de Monsieur l'agent comptable du lycée Montesquieu.

A REMPLIR SI VOUS SOUHAITEZ ÊTRE PRÉLEVÉ

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COLLEGE E. VAILLANT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COLLEGE E. VAILLANT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 28 ESD 85F621

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : COLLEGE E. VAILLANT

Adresse : COURS DU RACCORDEMENT

Code postal : 33041

Ville : BORDEAUX CEDEX

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COLLEGE E. VAILLANT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec COLLEGE E. VAILLANT.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

Représentant légal de l'élève (nom et prénom) :

Scolarisé(e) en **2023-2024** au collège Edouard Vaillant de Bordeaux.

AUTORISATION N°1

Donne mon autorisation pour que :

- Mon fils / ma fille soit photographié(e), filmé(e) ou enregistré(e) lors de sa participation aux activités scolaires et extra-scolaires organisées par le collège Edouard Vaillant pendant l'année scolaire 2023-2024.
- Que son image soit reproduite sur support papier ou publiée sur le site du collège.
- Que sa voix soit diffusée sur le site du collège.

Cette autorisation de publication ne vaut pas autorisation pour l'établissement à procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'élève, ni d'utiliser ces documents dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je renonce par la présente à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour la participation de mon enfant à la prise de vue ou de son et à sa diffusion.

Ne donne pas mon autorisation

AUTORISATION N°2

Photo de classe (groupe + individuelle)

J'autorise mon enfant à se faire photographier par le photographe scolaire

Je n'autorise pas mon enfant à se faire photographier par le photographe scolaire

Date :/...../.....

Signature :

Adhésion au Foyer Socio-Educatif (F.S.E)

Année scolaire 2023-2024

Le F.S.E du collège E. VAILLANT est une association à but non lucratif qui regroupe des élèves, des parents et des personnels autour d'un projet périscolaire. Ce projet se concrétise par la valorisation des parcours des élèves, le soutien financier à des projets pédagogiques mais surtout des activités ludiques proposées par les élèves eux-mêmes. Le F.S.E intervient également dans la mise en place du groupement d'achat des fournitures scolaires qui vous est proposé depuis 3 ans. Toutes les décisions sont prises par les adhérents lors des assemblées générales.

Pourquoi adhérer ?

1^{ère} raison : Parce que c'est donner à votre enfant l'occasion de pouvoir s'impliquer dans son cadre de vie. En prenant part aux décisions, les enfants font l'exercice de la citoyenneté (réfléchir pour soi et pour tous, trouver le moyen de réaliser son projet, ...).

2^{ème} raison : Parce que l'association fonctionne uniquement grâce à vos cotisations. Votre participation financière permet aux enfants de réaliser leurs projets.

Grâce à votre engagement, chaque année notre F.S.E intervient systématiquement pour :

- Diminuer le coût des sorties et des voyages.
- Récompenser les élèves qui participent à des expositions et des concours.
- Renouveler et augmenter notre stock de jeux de société,
- Effectuer l'entretien et les réparations sur nos baby-foot, tables de ping-pong, ...
- Récompenser les élèves admis au Brevet des Collèges, au CFG et au DELF.

La participation proposée est de **10 euros par enfant et 16 euros pour 2 enfants**.

Une somme libre peut-être donnée par les familles si la proposition leur est trop élevée.

Nous vous remercions par avance pour votre participation.

Mmes GALTIER, SABAROTS

Et NOTAT, membres du bureau



Adhésion FSE - Rentrée 2023-2024

A remettre au collège avec le dossier d'inscription dans une enveloppe mentionnant le nom et prénom de l'enfant.

1^{er} enfant : NOM et Prénom : _____ Classe : _____

2^{ème} enfant si c'est le cas : NOM et Prénom : _____ Classe : _____

Montant de la participation : _____ €

- Ne souhaite pas que mon enfant bénéficie des activités du FSE
- Par chèque à l'ordre du « F.S.E collège Edouard vaillant »
- En espèces (merci de donner la somme exacte)

Bordeaux, le : _____

Signature :



ASSOCIATION SPORTIVE du collège E. Vaillant

Vous trouverez dans ce document, les explications du fonctionnement de l'association sportive du collège ainsi que le soutien financier sous forme de don **qui n'est en aucun cas le règlement de la cotisation de l'association sportive.**

La participation aux activités de l'association sportive est indépendante des options sportives proposées au collège qui sont ouvertes à des élèves retenus par sélection en ayant fait la demande.

Au moins 3 activités sportives sont proposées à tous les élèves de l'établissement quelque soit l'âge ou/et le niveau de pratique dont :

- **FOOTBALL / FUTSAL**
- **BASKET BALL**
- **BADMINTON**

D'autres activités peuvent être proposées sur proposition de groupes d'élèves en fonction de nos installations sportives disponibles.

Ces séances sont encadrées par des professeurs d'EPS et s'adressent aussi bien aux débutants qu'aux élèves confirmés, dans un esprit sportif et de convivialité.

Les élèves peuvent cumuler plusieurs activités si les horaires d'entraînement le permettent.

Cette pratique offre une alternance d'entraînements et de compétitions organisées par l'UNSS allant du niveau district au niveau national en passant par le niveau départemental et régional. **Les compétitions auront lieu le mercredi après-midi.**

Le dossier d'inscription est à retirer auprès d'un professeur d'EPS dès la rentrée scolaire en septembre.

Période d'essai gratuite sur le mois de septembre. Ensuite ne seront acceptés aux entraînements et aux compétitions que les élèves à jour de leur cotisation et ayant rendu le dossier d'inscription complet.

La cotisation permet à l'Association Sportive de payer :

- La licence UNSS
- Les frais de transport lors des compétitions ou de la sortie de fin d'année (Aqualand)
- L'achat de tenues et de matériels sportifs
- Les frais d'engagement (très onéreux) lors de la participation à un championnat de France
- Les goûters de convivialité et les récompense éventuelles

L'équipe EPS de l'établissement fait le choix de maintenir un montant de cotisation de base volontairement peu élevé afin de permettre l'inscription du plus grand nombre d'élèves.

Notre AS se distingue par ses effectifs de licenciés et ses résultats en compétition. Ses frais de fonctionnement ont tendance à augmenter.

L'équipe E.P.S.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES – Collège Edouard Vaillant

Chers parents,

L'association des parents d'élèves, créée en 2021, donc toute jeune association, est à la **recherche de volontaires** souhaitant s'engager dans la vie du collège et de leurs enfants.

Notre but étant de participer à la vie de nos enfants dans le collège, nous sommes investis et très envieux d'œuvrer à des actions en leur faveur.

Mais pour cela il nous faut des bras, des idées nouvelles, de l'envie et nous espérons donc que vous nous rejoindrez.

Vous pouvez nous joindre par le biais du mail de l'association :

assoparentsvaillant33@gmail.com

Restant à votre disposition pour échanger avec vous

L'association des parents d'élèves

RÉGIME ET AUTORISATION DE SORTIE

Année 2023-2024

Dans ce document, il est demandé aux parents de rappeler **le régime** de l'élève et d'indiquer **l'autorisation de sortie** qu'ils choisissent :

Régime : Externe
 Demi-pensionnaire dans ce cas, merci d'indiquer si l'enfant déjeunera au collège également le mercredi: **Mercredi** **Oui** **Non**

Autorisation de sortie :

Les élèves sont autorisés à quitter le collège après leur dernier cours de la demi-journée pour les externes ou de fin de journée pour les demi-pensionnaires, y compris en cas d'absence inopinée de professeur ou de modification d'emploi du temps.

Les élèves sont autorisés à quitter le collège après la dernière heure de cours inscrite à leur emploi du temps habituel figurant dans le carnet de correspondance. En cas d'absence d'un professeur l'élève reste alors en salle d'étude.

Les élèves sont présents dans le collège dès la première heure de cours inscrite à leur emploi du temps et ne sortent qu'à **17h00**.

Je soussigne(é) Mme/M. : _____, choisis pour mon enfant
NOM : _____ Prénom : _____, classe : _____

- LE REGIME VERT**
- LE REGIME ORANGE**
- LE REGIME ROUGE**

Signature des responsables légaux :

